

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

### Séance du 27 février 2024

Date de la convocation : 22/02/2024  
Date d'affichage de la convocation : 22/02/2024

#### Nombre de Conseillers :

En exercice : 29  
Présents : 26  
Représentés : 03  
Votants : 29

#### Délibération n°

2024\_D\_021

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 février à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS.**

Étaient présents : Mmes et MM. : Séverine DELSERT BROQUET, Reynald CARLOT, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Didier DESPREZ, Gérald ROUSSELOT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Guy THOMAS, Elisabeth ODON, Jean-Michel POTS, Gérard VAN MELCKEBEKE, Yves MORANDEAU, Lydia LENAINT, Laurence LUIS-LEON, Cécile PETIT, Mikaël MATIGNON, Laura SERON-HABERLAND, Kylan GORIT, Hubert PROT, Karine CRAVIC, Claire ADAM, Christie DEZERT, Timothée BRASSET, Gilles FOUILLADE, Nathalie HINFRAY.

Absents avant donné procuration : Sylvie VELUT pouvoir à Gérard TRUTAT, Eloïse SOYER pouvoir à Lucie CARLIER, Sonia PREHOUBERT pouvoir à Séverine DELSERT BROQUET

Absents : --

Secrétaire de séance : Monsieur Lucie CARLIER

#### Objet de la délibération : ELECTION DES DELEGUES DU SIVU PALIS/VILLADIN

Madame le maire expose que, suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS au sein des syndicats dont elle est membre.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein du SIVU Pâlis/Villadin.

Dans ce syndicat, la commune est représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Conformément à l'article L.5211-7 du CGCT, les délégués de la commune sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est élu.

Sont candidats en qualité de représentants titulaires et suppléants :

REPRESENTANTS TITULAIRES	REPRESENTANTS SUPPLEANTS
M. Reynald CARLOT M. Gérald ROUSSELOT	M. Didier DESPREZ M. Mikaël MATIGNON

Le conseil municipal procède à l'élection, au scrutin secret à l'unanimité, des représentants de la commune dans le syndicat précité.

Sens du vote :

M. Reynald CARLOT : 29 voix pour,

M. Gérald ROUSSELOT : 29 voix pour,

M. Didier DESPREZ : : 29 voix pour,

M. Mikaël MATIGNON : 29 voix pour,

Sont élus pour représenter la commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS au sein du SIVU Pâlis/Villadin :

<b>REPRESENTANTS TITULAIRES</b>	<b>REPRESENTANTS SUPPLEANTS</b>
M. Reynald CARLOT M. Gérald ROUSSELOT	M. Didier DESPREZ M. Mikaël MATIGNON

Extrait certifié conforme au registre des délibérations,  
Le Maire, Séverine DELSERT BROQUET.

